

Loi sur la protection de l'inuktitut
L.C.Nun., ch. I-140
Avis en application du paragraphe 65(2) de la *Loi sur la législation*

Dans la codification du 18 septembre 2025 de la *Loi sur la protection de l'inuktitut* :

- des modifications ont été apportées aux notes marginales afin de refléter les modifications entrées en vigueur le 18 septembre 2025;
- dans la version anglaise, les mots « his or her » a été remplacé par « their ».

Les changements dans le tableau suivant ont été apportés lors de la codification du 18 septembre 2025 de la *Loi sur la protection de l'inuktitut* :

Disposition	Texte remplacé	Libellé de remplacement
La version anglaise du paragraphe 4(1)	the third party communications	the third-party communications
La version française du paragraphe 16(5), note marginale	Inuktitut normalisée	Inuktitut normalisé
La version française du paragraphe 29(1), note marginale	Plan d'action pour la langue inuite	Plan d'action pour la langue inuktitut
La version française des paragraphes 29(1) et (2), et les paragraphes 30(2) et (4)	plan d'action pour la langue inuite	plan d'action pour la langue inuktitut
La version française des alinéas 41a) et 42c)	plan d'action pour la langue inuite	plan d'action pour la langue inuktitut

Les changements dans le tableau suivant ont été apportés lors de la codification du 1^{er} juillet 2021 de la *Loi sur la protection de la langue inuite* :

Disposition	Texte remplacé	Libellé de remplacement
La version anglaise de l'article 9	pre-school	preschool
La version anglaise de l'alinéa 16(2)e)	administer in accordance with applicable law, an award program, to recognize	administer, in accordance with applicable law, an award program to recognize
La version française de l'alinéa 16(3)a)	relativement à la langue inuit	relatifs à la langue inuite

La version anglaise de l'alinéa 17(2)a)	Inuit Uqasinginnik Inuit Uqasinginnik	Inuit Uqausinginnik Inuit Uqausinginnik
La version anglaise de l'alinéa 20(2)d)	Inuit Uqausingiinik	Inuit Uqausinginnik
La version anglaise de l'alinéa 24(2)f)	distribution or access,	distribution or access
La version française de l'alinéa 24(2)f)	à des médias en langue inuit,	à des médias en langue inuite
La version anglaise de l'alinéa 37(2)a)	Language	Languages
La version anglaise de l'alinéa 39(1)a)	Language	Languages
La version française de la note marginale et de la table des matières du paragraphe 44.1(1)	Assemblée législative	Assemblée législative
La version française de l'alinéa 44(1)g.1)	prévu	prévus

- Dans la version française, les formes grammaticales du mot « inuit » ont été modifiées pour refléter le nombre, le genre et l'accord entre les noms et les adjectifs.

Mise en garde : la codification du 1^{er} juillet 2021 de la *Loi sur la protection de la langue inuite* est basée sur des codifications non officielles antérieures. La Division des affaires législatives a tenu un registre de tous les changements apportés aux codifications non officielles au fil du temps, et tous les changements enregistrés sont reflétés dans le tableau ci-dessus. Cependant, il n'est pas possible de vérifier que chaque changement dans la codification non officielle existante a été dûment enregistré.